



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

OBJET : vote du compte administratif budget principal M14 – 2022

L'an deux mille vingt-trois

Le : trois avril à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 28 mars 2022

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS :

Monsieur Yves FRAISSE, Maire ne participe pas au vote.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur Gilles SEGUY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique VIDAL, a délibéré sur le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022, dressé par Monsieur Yves FRAISSE, Maire. Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		114 269,56		39 253,83		153 523,39
Opérations de l'exercice	333 708,81	463 134,87	114 305,32	200 898,11	448 014,13	664 032,98
TOTAUX	333 708,81	577 404,43	114 305,32	240 151,94	448 014,13	817 556,37

Résultats de clôture		243 695,62		121	ID : 034-213400062-20230403-D202309-DE 4
Restes à réaliser					
Totaux cumulés					
RÉSULTATS DÉFINITIFS		243 695,62		125 846,62	369 542,24

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par la 1ère adjointe
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE le



La 1ère adjointe, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Gilles SEGUY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.